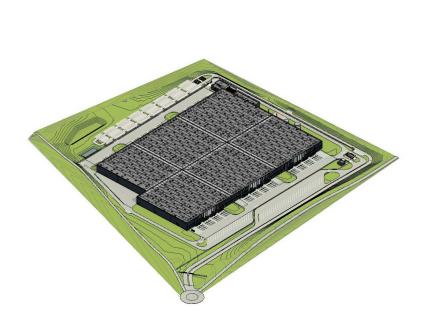
Construction d'une plateforme d'activités logistiques

Commune de Venette

Zac du "Bois de plaisance"



DEMANDEUR:

BETALOG



ARCHITECTE :

A.26-GL 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 01 56 54 33 99

INVESTISSEUR:



CLAM INVEST 64, avenue du Maréchal Joffre

60500 - Chantilly





54, Rue Chaussée d'Antin - 75009 Paris Tel. +33 (0)1 74 30 38 42

EXPLOITANT:



64, avenue du Maréchal Joffre 60500 Chantilly

BET ICPE : **KALIES**



416 avenue de la Division Leclerc 92290 CHATENAY MALABRY KALIÈS T: 01.85.01.11.03

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

		NOTIC	E		
ECHELLE :	DATE :	19/09/2018	FORMAT:	A4	PC4
1633 - APS - A - A26GL - ARC - SIT - PLN - Niveau N'Chrono					

LISTE DES DOCUMENTS

- Formulaire de Demande de Permis de Construire Cerfa N°13409*06.
- PC1. : Plan de situation du terrain.
- PC2. : Plan de masse des constructions à édifier.
 - o PC2-VRD Plan de masse, voiries et réseaux divers.
 - o PC2-ESV Plan de masse et espace vert.
- PC3. : Plan de coupe du terrain et des constructions.
- PC3.1: Pan de coupes additionnelles.
- PC4. : NOTICE décrivant le terrain et présentant le projet.
- PC5. : Plan des façades et des toitures.
 - o PC5F Plan des façades.
 - o PC5T Plan des toitures.
- PC6 : Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement.
- PC7.: Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.
- PC8. : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain.

Projet soumis à Etude d'Impact.

• PC11. L'étude d'impact.

Projet tenu de respecter la réglementation thermique (RT2012).

PC 16-1.: Formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique prévu par l'art. R111-20-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R 431-16i du code de l'urbanisme]. La surface d'entrepôt chauffée à moins de 12°C n'est pas soumise à la RT2012. Seules les surfaces de bureaux y sont soumises.

Projet se situant dans une ZAC.

- PC30. : La copie du cahier des charges de cession de terrain qui indique le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, les dispositions du cahier des charges qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone.
- PC 31 : N.C. Le terrain allant être l'objet d'une cession par l'aménageur, à la Sté Betalog, la pièce PC31 n'est pas nécessaire.

Projet tenu de fournir une attestation d'un contrôleur technique - NC

La commune dans laquelle se trouve le projet est en zone de sismicité 1 (très faible) selon l'article D. 563-8-1 du Code de l'Environnement. Le projet consiste en une construction d'un bâtiment neuf, de catégorie d'importance III. Selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié (relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite à « risque normal »), aucune disposition n'est exigée dans cette commune pour les projets de construction de bâtiment neuf de la catégorie d'importance III.

Documents annexes fournis à titre indicatif.

- Anx. Ent. PLAN RDC ENTREPOT
- Anx.Bx. PLAN DES BUREAUX
- NOTICE DE SECURITE
- NOTICE ASSAINISSEMENT, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS.
- AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
- Anx.AE. RECEPISSE DE DEPOT DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



PC1 - PLAN DE SITUATION.

Cf. Pièces graphiques.

PC2 VRD – PLAN DE MASSE, VOIRIES ET RESEAUX DIVERS.

Cf. Pièces graphiques.

PC2 EV – PLAN DE MASSE ET ESPACES VERTS

Cf. Pièces graphiques.

PC3 – PLAN DES COUPES.

Cf. Pièces graphiques. Repère de coupes aux plans PC2.

PC4 – NOTICE DE PRESENTATION.

PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN.

Présentation de l'environnement.

La présente demande de permis de construire est localisée « ZAC du Bois de Plaisance », commune de Venette, situé à l'Ouest de la Ville de Compiègne, Département de l'Oise. L'environnement général du site est marqué au nord, à l'ouest et au sud par un paysage vallonné de grandes plaine céréalières ponctuées de boisements éparses. Le périmètre d'implantation est localisé en partie Ouest de la ZAC en cours de développement.

Présentation du site dans cet environnement.

Le site d'implantation du projet est bordé au sud par Route Départementale D36E d'accès et de desserte de la ZAC, à l'ouest par un chemin d'exploitation agricole, au nord par la voie ferrée Compiègne – Amiens et à l'Est par des terrains de la ZAC en cours de développement. Le site est aujourd'hui l'objet d'une exploitation agricole de type intensive, libre de toute plantation arborée. Il présente une topographie fortement marquée et une déclivité générale orientée Sud vers le Nord d'environ 15 mètres. Au-delà des limites foncières, le paysage mitoyen est constitué de plaines de cultures intensives céréalières et au-delà de boisements (au nord et au sud). La liaison routière entre la RD36E et la Route N31 est un atout supplémentaire de ce site pour un accès privilégié à l'Autoroute A1

PRESENTATION DU PROJET.

Projet bâti.

La présente demande de permis de construire a pour objet la construction d'un bâtiment d'activités logistiques. Ces activités projetées nécessitent un volume principal d'entrepôt et des volumes secondaires : bureaux d'exploitation, locaux sociaux et locaux techniques.

W Ra

Le volume principal d'entrepôt est recoupé règlementairement en 6 cellules séparées par des murs coupefeu. Un bloc bureaux à RDC et un étage, regroupent les fonctions administratives et les locaux sociaux ; vestiaires, sanitaires, salles de repos, salle de pause.

Des locaux secondaires sont associés au volume d'entrepôt; Un local de charge des batteries des chariots élévateurs, un local maintenance dédié à l'entretien des équipements divers et des locaux techniques accolés à cet ensemble pour le fonctionnement du bâtiment; un local électrique pour le poste de transformation privé (type tarif vert), deux locaux chaufferie (fonctionnant au gaz) et pour la sécurité du site un local accueillant l'installation sprinkler et un local motopompe pour la défense incendie et leurs réserves d'eau associées. De plus, en entrée de site sont implantés un local gardien pour le contrôle d'accès, la sécurité du site, et un local dédié à l'accueil des chauffeurs.

Le niveau d'implantation du bâtiment est conditionné par la topographie moyenne du site, un calcul de déblais / remblais, un niveau de raccordement à la voie publique (RD36E), et des pentes de voiries configurées pour assurer un fonctionnement optimal. Ceci a conduit à définir un niveau fini RDC à 56.00 NGF. La hauteur maximale du bâtiment à l'acrotère est de +14,70m par rapport au niveau fini RDC.

Le volume général de l'entrepôt est un volume simple doté d'un acrotère plein assurant garde-corps de sécurité (1,10m) en toiture et masquant la couverture à faible pente invisible depuis le sol. Les toitures des locaux annexes, bureaux et locaux techniques reprennent ce principe d'acrotère haut masquant les couvertures et les équipements techniques de ventilations et chauffage. En toiture des bureaux les équipements techniques de traitement d'air, rafraichissement et chauffage, sont intégrés et dissimulés dans un « parc technique » habillé sur 4 faces de ventelles. L'éclairage naturel des surfaces d'entrepôt est assuré par des lanterneaux disposés en toitures.

Traitement architectural.

Le volume principal de l'entrepôt est un volume monolithique. Il est habillé de bardage double-peaux en panneaux acier laqué à ondes verticales et acier inox. La teinte principale retenu pour les panneaux de bardage en acier laqué est un gris foncé (RAL 7016) ponctué de panneaux en acier inox à effet de miroir. Le parti architectural retenu pour ce bâtiment de grandes longueurs, est de fractionner les façades par un jeu d'insertion de panneaux inox réfléchissants le paysage environnant et recoupant verticalement les façades les plus longues.

Les locaux secondaires (locaux techniques) sont habillés de bardage de teinte gris foncée (RAL 7022).

Les bureaux et locaux sociaux accolés au volume principale sont habillés de panneaux de bardage plan (type cassettes ou panneaux sandwich) de teinte blanche (RAL 9010) et bardage de teinte gris clair (RAL 7002). Les menuiseries sont de teinte gris foncé (RAL 7022).

Les zones de quais sont éclairées naturellement par des bandeaux d'éclairage horizontaux disposés au droit des zones de travail côté quais.

L'ensemble des surfaces d'activités logistiques sont éclairé naturellement par des lanterneaux disposés en toiture.

Le poste de garde et le local d'accueil des chauffeurs reprennent les mêmes modénatures de bardages, habillage, menuiserie et auvent que le bâtiment principal.

Toitures.

Les toitures à faible pente (3%) sont masquées par les remontées d'acrotères formant garde-corps de hauteur 1,10 m. Elles sont revêtues d'une étanchéité de type bi-couche bitumineux de teinte grise. La terrasse accessible au R+1 est constitué d'un platelage de type bois.

Emprise au sol du bâtiment.

L'emprise au sol du bâtiment représente 41 % de la surface foncière.

Stationnement et circulation des véhicules et des personnels à pied.

L'accès au site dédié pour les véhicules légers du personnel se fait depuis la RD36E. La circulation des véhicules légers est strictement dissociée de la circulation des poids-lourds par mesure de sécurité. Les stationnements des véhicules légers du personnel sont disposés au plus proche des accès aux bureaux et locaux sociaux. Cette zone de stationnement de **302 places**, dont 6 places dimensionnées aux normes PMR / PSH, accueillent des stationnements pour les deux-roues et des places destinées à la recharge des véhicules électriques. Les places de stationnement font 2,5 m de largueur pour 5,0 m de longueur et dispose d'un dégagement d'au moins 6,0 m. Les 302 places de stationnement prévues correspondent aux besoins exprimés par le futur exploitant du site.

En complément, **8 places** de stationnement dédiées sont prévus en entrée de site, à proximité immédiate du poste de garde, pour l'accueil des visiteurs professionnels. Ce parc dispose d'une place de stationnement dimensionnée aux normes PMR / PSH. De ce parc après contrôle ou identification les visiteurs peuvent accéder au parc de stationnement disposé au plus proche des bureaux.

En complément, **8 places** de stationnement disposées à proximité des locaux techniques, sont dédiés aux prestataires extérieurs au site en charges de l'entretien et maintenance des équipements des dits locaux techniques.

Le nombre total de stationnement V.L. est 318 places dont 7 aux normes PMR / PSH.

Il est prévu sur site deux parcs de stationnement pour les véhicules de livraison de type poids-lourds. Un parc de 30 places disposé avant le poste de garde et un parc de 20 places disposé après poste de garde et contrôle d'accès. Ce principe retenu a pour objectif d'éviter un stationnement intempestif hors site sur les voies publiques. Des deux parcs de stationnement poids-lourds les chauffeurs ont accès au poste de garde et au local d'accueil qui leur est dédié. Ce local d'accueil dédié est équipé de sanitaires, douches et espace de pause.

Pour le calcul du nombre de place de stationnement des deux-roues, nous nous sommes référés à l'Arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application des articles R.111-14-2 à R.111-14-8 du code de la construction et de l'habitation fixant pour les bâtiments à usage principal industriel ou tertiaire à 15% de l'effectif total simultané des salariés déclarés par le maître d'ouvrage. Ce nombre est au maximum de 300 salariés présents simultanément, soit réglementairement au moins 45 places de stationnement deux-roues suivant le code de la construction et de l'habitation. Il est d'ores et déjà prévu 48 places de stationnement deux-roues.

Conformément à l'article R111-14-3 du code la construction et habitation, 20% des places de stationnement V.L. et deux-roues sont conçus pour pouvoir accueillir ultérieurement un point de recharge électrique. A cette fin il est prévu 61 places V.L. et la totalité du parc de stationnement pour deux-roues sont pré-équipés par la mise en place de fourreaux électrique de liaison entre le TGBT du site et ces places.

La circulation des piétons se fait sur trottoirs et passages protégés en traversées de chaussées.

WR

Sécurisation du site et contrôle d'accès.

La périphérie du terrain est ceinturée d'une clôture de 2,00 m de hauteur. La clôture est constituée de potelets métalliques en métal laqué et panneaux de treillis soudés à maille rectangulaire. La clôture est de teinte verte (RAL 6005). Les accès véhicules sont fermés par un portail coulissant de même hauteur, même teinte et barreaux verticaux. Les bassins d'orage et confinement sont ceinturés à l'intérieur du site d'une clôture de type maille torsadée de hauteur 1,00m et portillons d'accès pour l'entretien.

Ce site est soumis au code de l'environnement et au code du travail. Dans ce cadre, les obligations en matière d'éclairage sont imposées par les règlementations respectives. Au titre de la protection du site, un éclairage de sécurité de la périphérie de l'entrepôt est assuré par des projecteurs disposés à l'acrotère de l'entrepôt. Au titre de l'accessibilité au site, en période de fonctionnement, les voiries et cheminements piétons sont éclairés artificiellement en période nocturne. Cet éclairage est assuré par les projecteurs disposés en acrotère de l'entrepôt. Cet éclairage nocturne est assuré par des projecteurs directionnels et candélabres au niveau du parc de stationnement. Il n'est pas prévu d'éclairage de façades ou d'enseigne lumineuse.

Gestion des déchets d'exploitation.

La gestion des déchets d'exploitation est assurée par entreprises spécialisées, prestataires extérieurs indépendants de l'exploitant du site et chargés de l'enlèvement et de la valorisation des déchets d'exploitation. Pour les bureaux, les sociétés de services disposent d'un local ménage à RDC et au niveau R+1.

PROJET PAYSAGE

Implantation du bâtiment.

Le projet des espaces verts accompagne l'implantation d'un bâtiment de grandes dimensions dans un terrain présentant des différences d'altimétries importantes de l'ordre de 15 m au maximum. La pente générale est orientée du sud vers le nord. Dans un objectif d'optimiser les déblais remblais et en compatibilité avec l'exploitation projetée, le niveau de plate-forme du bâtiment est calé à une altimétrie moyenne à environ 56.00 NGF.

De par ses dimensions ce bâtiment est visible dans le grand paysage et en particulier depuis la RD 36 E qui borde le site au sud de la parcelle. En revanche l'altimétrie moyenne de la RD 36 E est, au droit du terrain d'assiette et au-delà à l'est et à l'ouest (hameau d'Aiguisy à environ 700m), à une altitude moyenne comprise entre 62.00 et 63.00 NGF. A l'Est, au droit du rond-point de la ZAC (croisement Rue de la Mare Gessart – à environ 600m du site) le niveau altimétrique est environ 72.00 NGF.

Ainsi le niveau d'implantation de la plateforme du bâtiment est « enterré » d'environ 6,00 m par rapport au niveau altimétrique moyen du terrain naturel.

Bien au-delà encore le site est partiellement visible depuis le RD80 située à environ 1,7km au Nord et depuis la RD 98 située à environ 1,0 km du terrain. Ces deux voies sont respectivement à une altimétrie d'environ 79.00 NG et 65.00 NG soit bien au-dessus de plateforme du bâtiment.

Traitement des talus.

Les berges des talus des plateformes sont plantées d'arbustes en mélanges d'essences d'arbustes à grand développement et à moyen développement. En bordure de limite mitoyenne des arbres de haute tige seront plantés en complément des arbustes dans un esprit de haie bocagère. Les talus seront plantés d'un choix de : Noisetiers, houx, seringat, églantier, fusain, sorbier des oiseleurs, cornouillé blanc, prunelier.

W B

Traitement des berges et du bassin d'orage.

Le bassin de tamponnement et infiltration des eaux pluviales est planté sur ses berges de végétations hygrophiles, supportant des inondations ponctuelles et favorisant l'évapotranspiration. Les bords du bassin sont plantés d'un choix de : baldingère, canche cespiteuse, fétuque élevée, jonc glauque et laîches des marais et arbres de haute tige saule et aulnes.

Haies bocagères.

Les limites Ouest et Sud du site sont traitées en haie bocagères. Ces haies en choix d'essences à développements variés complétées d'arbuste maintiennent des corridors écologiques. Ils sont plantés en alternances sur 2 à 3 épaisseurs d'arbres accompagnés d'arbustes. L'objectif est d'assurer un premier plan densément végétalisé devant la façade ouest – la plus visible de la RD36E en venant de l'ouest et au droit du site. Il est prévu u ratio de plantation d'arbre de haute tige à raison d'un arbre pour 100 m² d'espace libre. Les arbres de haute tige seront plantés d'un choix de : Erable Champêtre, Chêne à feuillage marcescent et Charme commun.

Stationnement V.L.

Le parc de stationnement sera planté d'arbres de haute tige (Erable Champêtre) à raison d'un ratio correspondant à un arbre pour 4 places de stationnement. Ces arbres seront plantés à proximité du dit parc.

Traitement des espaces libres.

Les surfaces libres de plantations arborées seront plantées en prairies rustique ou prairies fleuries. Ce choix permet la création de surfaces propices au maintien d'une biodiversité et limite la production de biomasse en limitant l'entretient annuelle à quelles fauches. En bordures de voiries il est préconisé la mise en place d'une gestion différenciée par une tonte plus régulière des bordures sur 1,5 m de profondeur environ.

Nota.

- Les espaces verts représentent 27.60 % de la surface du terrain.
- Toutes les surfaces libres seront traitées en espaces verts.
- ➢ Il sera planté pour 100 m² de surface d'espace vert 1 arbre de haute tige : soit pour 48 589 m² 486 arbres de haute tige.
- ➤ Il sera planté 1 arbre de haute tige pour 4 places de stationnement V.L : soit pour 318 places de stationnement V.L. 80 arbres de haute tige.
- L'emprise du bassin de tamponnement et infiltration des eaux pluviales est traité en espace vert.

WR

Choix des essences d'arbres de haute tige.







Chêne à feuillage marcescent



Charme commun







Saule pleureur

Choix des essences d'arbustes.



Sorbier des oiseleurs.



Cornouillé blanc.



Noisetier



Prunelier.



Seringat



Fusain



Noisetier



Houx



A.26-GL - Architectes – 165 bis rue de Vaugirard – 75015 – Paris.

Choix des essences en berges du bassin d'infiltration.







Canche capiteuse



Fétuque élevée



Jonc glauque



Laiche des marais

PC5 F - PLAN DES FACADES.

Cf. Pièces graphiques.

PC5 T - PLAN DES TOITURES.

Cf. Pièces graphiques.

PC6 – DOCUMENTS D'INSERTION DU PROJET (PERSPECTIVES).

Cf. Pièces graphiques.

PC7 – PHOTOS DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE.

Cf. Pièces graphiques.

PC8 – PHOTOS DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN.

Cf. Pièces graphiques.

PC11 - ETUDE D'IMPACT.

Cf. document joint.

PC16-1 - ATTESTATION RT 2012

Cf. document joint.

P.10/16

DOCUMENTS ANNEXES

ANX. ENT. – PLAN DE RDC DE L'ENTREPOT.

Cf. Pièces graphiques.

ANX. BX. – PLAN DES BUREAUX, LOCAL GARDIEN ET LOCAL CHAUFFEURS

Cf. Pièces graphiques.

NOTICE DE SECURITE

CLASSEMENT

- > Ce bâtiment n'est pas destiné à recevoir du public.
- La hauteur du plancher bas du dernier niveau des bureaux est inférieure à 8,00 mètres.
- > Ce bâtiment est soumis aux réglementations du Code du Travail.
- Les activités projetées dans ce bâtiment sont des activités d'entrepôt / stockage, bureaux d'exploitation et bureaux administratifs.
- > Ce bâtiment est soumis à **AUTORISATION** au titre des ICPE.

IMPLANTATION

- > Le site est accessible depuis la RD 36.
- Le bâtiment est accessible sur l'ensemble de son périmètre par voie engins.
- Les voies et chemins d'accès répondent aux caractéristiques suivantes :
 - 1. Distance au bâtiment inférieure à 60 mètres.
 - 2. Largeur des chaussées 6 mètres minimum permettant le croisement des engins.
 - 3. Pente inférieure à 15%
 - 4. Chaussées lourdes calculées pour permettre le passage des engins de secours.
 - 5. Résistance 320 kN avec 130 kN maximum par essieu
- ➤ Chemin d'accès aux issues de secours (un accès au moins par cellule) de 1,80 m de large (pente inférieure à 10%).
- ➤ Une aire de mise en station engins au droit des murs séparatifs entre cellules (dimension 7,00 x 10,00 m et pente inférieure à 10%).
- Aires de stationnement des engins au droit des poteaux incendie (dimension 4,00 x 8,00 m et pente comprise entre 2 et 7 %).

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS

- > Ce bâtiment ne jouxte aucun autre immeuble.
- Les cellules d'entrepôt sont implantées à au moins 20,00 mètres des limites du terrain.

RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

CELLULES.

Stabilité au feu de la structure : R 60

Eléments porteurs – poteaux et poutres : R 60 (R 240 en structure des murs REI 240).

Murs pignons – Ecrans thermiques : Structure R120 / E.T. REI 120

WRE

Séparatif entre cellules : REI 240

Portes coulissantes dans mur REI 240
EI-C 240 (portes coulissantes doublées)
Portes piétons dans mur REI 240
EI 240 (portes doublées + ferme porte)

Toiture : Classe et indice Broof (t3).

BUREAUX

Plancher entre RDC et étage bureaux
: Pas de stabilité requise (Plancher ≤ 8,00m).
: Séparatif bureaux / entrepôt.
: REI 120 sur hauteur d'acrotère côté entrepôt.

Distance entre toitures bureaux / entrepôt
Portes piétons dans mur REI 120
El 120 + ferme porte.

LOCAUX DE CHARGE

Séparatif entre locaux de charge / entrepôt: : REI 120
Séparatif entre locaux de charge / bureaux: : REI 120
Porte entre locaux de charge / entrepôt : : EI-C 120

Portes piétons dans mur REI 120 : EI 120 + ferme porte.
Toiture : Classe et indice Broof (t3).

LOCAUX TECHNIQUES:

Tous murs séparatifs : REI 120

DEGAGEMENTS ET ISSUES DE SECOURS

Les portes susceptibles d'être utilisées pour l'évacuation de plus de 50 personnes s'ouvrent dans le sens de la sortie.

Dans les surfaces d'entrepôt, l'effectif par cellule sera inférieur à 50 personnes.

CELLULES.

- ➤ Les issues de secours sont prévues afin d'éviter des culs-de-sac de plus de 25 m et en nombre suffisant pour que tout point de l'entrepôt ne soit distant de plus de 75 m de l'une d'elles.
- > Dans chaque cellule sont disposées des issues dans deux directions opposées.
- Les portes servant d'issue sont munies de ferme-porte ou béquille et s'ouvrent par une manœuvre simple.

BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX:

- Les itinéraires de dégagement ne comportent pas de culs-de-sac supérieurs à 10 mètres.
- L'étage des bureaux dont le plancher haut est à moins de 8,00 m est desservi par 1 escalier de 2 Unités de Passage (U.P.) et dégagement supplémentaire d'une unité de passage.
- Au RDC, les débouchés des escaliers sont situés à moins de 20 mètres d'une issue sur l'extérieur.
- L'étage des bureaux dispose d'un accès en terrasse en extérieur donnant accès à un escalier de secours à l'air libre d'une unité de passage assurant la fonction de dégagement secondaire.
- L'étage des bureaux dispose d'un Espace d'Attente Sécurisé (E.A.S.), solution retenue pour l'évacuation des personnes en situation de handicap.
- Conformément à la règlementation en vigueur, l'EAS en étage offre une protection contre les fumées, les flammes, le rayonnement thermique et contre la ruine de la structure pendant une durée minimale de 1h00.

DESENFUMAGE

DESENFUMAGE DES CELLULES.

➤ Les surfaces d'entrepôt sont recoupées en cantons d'une surface inférieure à 1650 m² et d'une longueur n'excédant pas 60 mètres.



- Les écrans de cantonnement sont stables au feu 1/4h et d'une hauteur de 1,00 m.
- Les zones d'entrepôt sont désenfumées naturellement par des exutoires en toiture, représentant 2% SUE de la surface à désenfumer considérée cantons par cantons.
- Les exutoires de fumée sont à commandes manuelles et automatiques.
- Les commandes manuelles de désenfumage sont ramenées à proximité des issus de secours et disposées en deux points opposés de la cellule considérée.
- Par cellule, des amenées d'air frais, d'une surface au moins équivalente à la surface de désenfumage du plus grand canton, sont assurées par l'ouverture des portes de quai en façades.
- Les commandes automatiques de désenfumage sont tarées à une température supérieure au seuil de déclenchement de l'installation d'extinction automatique sprinkler afin d'éviter de mettre celle-ci en échec.

BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX:

➤ Le cas échéant, les locaux de plus de 300 m² en RDC et en étage seront désenfumés naturellement par les châssis ouvrants en façades représentant 1/100ème de la surface géométrique considérée (S.G.).

ECLAIRAGE - BALISAGE.

- > Des éclairages et des balisages de secours sont installés conformément à la réglementation en vigueur.
- L'exploitant s'engage à afficher les plans des locaux conformes aux normes en vigueur. Les issues de secours et dégagements sont signalés conformément aux normes en vigueur.

CHAUFFAGE.

- Les cellules d'entrepôt sont chauffées par des aérothermes à circulation d'eau chaude afin d'assurer une température comprise entre un hors-gel et 11,9 °C.
- La production d'eau chaude est assurée par chaudières à gaz disposée dans deux locaux chaufferies.
- ➤ Une vanne barrage d'arrêt de l'alimentation en gaz est disposée en extérieur de chacune des deux chaufferies.

MOYENS DE SECOURS

EXTINCTEUR

L'exploitant s'engage à poser des extincteurs portatifs appropriés aux risques encourus (Normes en vigueur).

RIA EN CELLULES

- ➤ Robinets d'incendie armés sur tambour à alimentation axiale conformes aux normes NF en vigueur, placés près des accès et de façon à ce que tout point des locaux puisse être atteint par le croisement de deux jets de lances.
- Les RIA seront certifiés NF, de type DN 33 et munis d'une longueur de tuyau de 30 m maximum.

SPRINKLER

- Le bâtiment est équipé d'une extinction automatique de type **sprinkler ESFR** conforme aux règles et normes d'assurance **NFPA**.
- Le rôle d'une installation automatique, tel que défini par les normes assurances, est de détecter un foyer d'incendie, de donner l'alarme et d'éteindre le feu à ses débuts ou du moins le contenir de façon à ce que l'extinction puisse être menée à bien par les moyens de l'établissement ou les sapeurspompiers.
- Le système d'extinction automatique assure la détection incendie par report d'alarme au local gardien et est reporté vers une société de gardiennage en télésurveillance en l'absence du gardien.

W REL

L'alimentation des sprinklers est assurée par une réserve dite totale et autonome constituée d'une réserve de **780 m³**.

ALARME INCENDIE:

- Le bâtiment est équipé d'une alarme type 4.
- > Cette alarme sonore de type coup-de poing est aussi déclenchée lors de la mise en route du sprinkler.

DETECTION INCENDIE TELESURVEILLANCE:

- > La détection incendie déclenche le compartimentage de la (ou des cellules) incendiée(s).
- Les alarmes (Déclenchement du sprinkler, détection incendie et alarme incendie) sont renvoyées vers une société spécialisée en dehors des heures de présence de personnel et/ou gardien sur le site.

HYDRANTS ET DEFENSE INCENDIE

- ➤ Les besoins en défense incendie ont été déterminés suivant le Document Technique D9 (**540** m³/h pendant 2h).
- Les poteaux incendie sont disposés de manière à ce que chaque cellule soit défendue par un premier poteau situé à moins de 100 mètres d'une entrée de la cellule considérée.
- ➤ 10 poteaux incendie sont mis en œuvre sur site, alimentés depuis une installation indépendante du réseau publique équipée d'une réserve autonome dédiée de 1080m3 (540m3 x 2h00=1080 m3) équipée d'un groupe motopompe alimentant un réseau bouclé autour du bâtiment sous une pression comprise entre 1 et 7 bars.
 - 1. Les poteaux incendie disposés en périphérie du bâtiment sont distants entre eux de 150 ml maximum.
 - 2. Chaque poteau est situé à moins de 5 mètres d'une voie carrossable et dispose d'une aire de stationnement de dimensions 4,00 m x 8,00 m.
 - 3. Les poteaux incendie sont équipés d'une prise Ø 150.

RETENTION DES EAUX D'EXTINCTION

- Les besoins en rétention des eaux d'extinction incendie ont été déterminés suivant le Document Technique D9 / D9A. Soit un volume de **2400 m³**.
- Ce volume de rétention des eaux d'extinction est assuré par mise en rétention par forme de pente et seuils sur dallage sur une hauteur de 5cm sur la surface RDC de l'entrepôt.
- ➤ En complément un bassin étanche est disposé en aval des réseaux de collecte des eaux pluviales de l'ensemble des voiries. Ce bassin assure le confinement des eaux potentiellement souillées issues d'un déversement accidentel (fuite de réservoir poids-lourds, incendie véhicules,...) et des eaux d'extinction incendie de la zone de stockage extérieure. Ce bassin dispose d'un volume de rétention de 120 m³.
- Les eaux seront confinées par arrêt des vannes de barrages disposées avant séparateur à hydrocarbures et en sortie de bassin.
- > La fermeture des vannes se fait localement, depuis une commande déportée au poste de garde et sont aussi asservies au déclenchement des alarmes incendie.

NOTICE VRD - Cf. Plan PC2VRD.

Assainissement : Eaux Pluviales voirie / Eaux pluviales toiture / Eaux Usées.

PRINCIPES GENERAUX.

- Il n'est pas fait usage, ni rejet, d'eaux industrielles dans le cadre de l'exploitation du site.
- Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont de type séparatif.
- Les réseaux d'eaux pluviales de toitures (E.P.t.) et de voiries (E.P.v.) sont séparés sur le site. Les eaux de voiries étant susceptibles d'être polluées (hydrocarbures), sont traitées à part par séparateur à hydrocarbures.
- Concernant la gestion des eaux pluviales, il est demandé une gestion intégrale à la parcelle d'une pluie d'occurrence décennale.
- ➤ Compte tenu des connaissances du contexte géologique, la capacité moyenne d'infiltration (coefficient K) retenue pour le dimensionnement des bassins est de 5x10⁻⁵ m/s. Cette capacité est considérée comme moyenne à bonne.

EAUX PLUVIALES DE VOIRIES.

- Les eaux pluviales de voiries, potentiellement souillées, sont collectées par regard à grille, caniveaux à fente (en pied de quai) et dirigées vers le bassin étanche de confinement disposé avant séparateur à hydrocarbures. De ce bassin, en régime normal, les eaux sont dirigées, après passage par séparateur à hydrocarbures, vers le bassin de tamponnement et infiltration des eaux pluviales du site.
- Le séparateur à hydrocarbures est dimensionné pour traiter 20% du débit de pointe correspondant aux 10 premières minutes de l'orage correspondant aux eaux les plus sales, les plus chargées en hydrocarbures et qui sont collectées en premier. Au-delà de ce délai les chaussées sont délavées et les eaux collectées sont trop abondantes (et trop diluées en hydrocarbures). Ainsi, il est fait le choix d'un système de by-pass permettant de faire passer directement l'eau vers le bassin de tamponnement et infiltration au-delà des 10 premières minutes du débit de pointe de l'orage. Le séparateur à hydrocarbures est donc dimensionné pour assurer le transit de 100% du débit de pointe et traiter 20% du débit de pointe.
- ➤ Le séparateur à hydrocarbures est équipé d'un obturateur automatique qui interdit le rejet des hydrocarbures séparés.

EAUX PLUVIALES DE TOITURES (ET VOIRIES APRES TRAITEMENT).

- Les eaux pluviales de voiries, après traitement, et les eaux pluviales de toitures sont dirigées via des réseaux enterrés vers le bassin de tamponnement et infiltration du site.
- Compte tenu de la capacité du sol à infiltrer (5x10⁻⁵ m/s) et de la surface active d'infiltration du bassin (1805 m²), le débit de fuite obtenu par infiltration seule est de 48,5 L/s.
- Afin de gérer à la parcelle une pluie d'occurrence décennale le volume de tamponnement nécessaire est **4132 m3** Cf. Note de calcul BET PRHYSE.
- ➤ Le délai de vidange du bassin est de **23h51** Cf. Note de calcul BET PRHYSE.

DIMENSIONNEMENTS DEFINITIFS DES OUVRAGES.

➤ En phase exécution, il appartient en l'entreprise titulaire du lot considéré et son BET, de faire son étude et préciser les surfaces d'infiltration et les volumes des ouvrages hydrauliques nécessaires conformément aux résultats de l'étude géotechnique et de capacité d'infiltration réalisée en conformité aux exigences règlementaires applicables et autorisations délivrées.

EAUX USEES.

- Les eaux usées sont issues des équipements sanitaires du bâtiment (bureaux et locaux sociaux).
- Les eaux usées sont collectées et dirigées, (au moyen d'une pompe de relevage, le cas échéant) vers le point de raccordement au réseau public disposé sous espace vert le long de la RD36E (Cf. Plan PC2 VRD).

Alimentations diverses.

NOTA:

L'ensemble des réseaux d'alimentations (électricité, gaz, télécoms, alimentions eau potable sont existants et disposés sous espace vert le long de la RD36E (Cf. Plan PC2 VRD).

ELECTRICITE.

Le bâtiment dispose d'un transformateur privé de type « tarif vert ». Le raccordement se fera au réseau public disposé sous espace vert le long de la RD36E (Cf. Plan PC2 VRD).

GAZ.

- Le raccordement se fera au réseau public disposé sous espace vert le long de la RD36E (Cf. Plan PC2 VRD).
- Ce raccordement gaz assure l'alimentation des deux chaufferies gaz du site qui assure l'alimentation des aérothermes à eau chaude disposés dans l'entrepôt.
- Une vanne barrage est disposée en façade des chaufferies permettant de couper l'alimentation en gaz.

AEP.

- ➤ Le bâtiment sera alimenté en eau potable raccordé au réseau public disposé sous espace vert le long de la RD36E (Cf. Plan PC2 VRD).
- ➤ Il est prévu la mise en place, dans une chambre de comptage enterrée, sur site, d'un comptage pour l'alimentation des réserves sprinkler et la réserve pour la défense indencie et d'un comptage pour les besoins en eau potable de l'établissement.

RESEAU TELECOM.

Les fourreaux d'alimentation seront mis en œuvre depuis la chambre de tirage disposée sous espace vert le long de la RD36E (Cf. Plan PC2 VRD).

<u>Dimensionnement du volume du bassin</u> <u>avec infiltration</u>



Entreprise BETALOG

Lieu du chantier VENETTE (60)

Région de référence ou donnée de la station météorologique de **Creil**

Période de retour 10 ans

Durée de la pluie de 6 heures à 24 heures

Statistique sur la période 1983 - 2016

Formule de Montana avec les quantités de pluie h(t) s'expriment en millimètres et les durées t en minutes,

 $h(t) = a \times t^{(1-b)}$ a= 8,205 b= 0,759

Dimensionnement d'un bassin de tamponnement reprenant l'ensemble du site					
Hypothèse :					
Surface bâti du projet en m²:	72159	Surface bâti du projet en ha :	7,2159		
Coefficient d'apport :	1				
Surface en enrobé du projet en m2 :	42164	Surface en enrobé du projet en ha :	4,2164		
Coefficient d'apport :	0,95				
Surface en béton du projet en m²:	10996	Surface en béton du projet en ha :	1,0996		
Coefficient d'apport :	0,85				
Surface voirie pompier du projet en m²:	<i>679</i>	Surface voirie pompier du projet en ha :	0,0679		
Coefficient d'apport :	0,8				
Surface en béton piéton du projet en m²:	958	Surface voirie pompier du projet en ha :	0,0958		
Coefficient d'apport :	0,85				
Surface espaces verts du projet en m²:	42591	Surface espaces verts du projet en ha :	4,2591		
Coefficient d'apport :	0,2				
Surface bassins du projet en m²:	6515	Surface basins du projet en ha :	0,6515		
Coefficient d'apport :	1				
Surface totale du projet en m ² :	176062	Surface totale du projet en ha :	17,6062		
Coefficient d'apport moyen :	0,78				
Surface active du projet en m ² :	137952	Surface active du projet en ha :	13,7952		
Perméabilité en m/s:	5,37E-05				
Coefficient de sécurité sur l'infiltration :	0,5				
Surface d'infiltration en m²:	1805	Surface d'infiltration en ha :	0,1805		
Débit de fuite par infiltration en m³/s :	0,0485	Débit de fuite par infiltration en l/s :	48,46		
Débit spécifique de fuite en mm/h :	1				
Temps de remplissage en mn :	397	Temps de remplissage en h :	6,61		
Hauteur de pluie tombée durant le temps	35	Hauteur de pluie tombée durant le temps de	0,035		
de remplissage en mm :	33	remplissage en m :	0,035		
Volume de pluie tombée durant le temps de	4787	Volume de pluie tombée durant le temps de	4786765		
remplissage en m³:	4/0/	remplissage en l :	4700703		
Volume de pluie évacuée durant le temps	1154	Volume de pluie évacuée durant le temps de	1153610		
de remplissage en m³:	1154	remplissage en l :	1133010		
Volume brut d'eau à stocker en m³ :	3633	Volume brut d'eau à stocker en l :	3633155		
Coefficient de correction du volume du bassin : *	1,14				
Volume rectifié d'eau à stocker en m³ :	4132	Volume rectifié d'eau à stocker en l :	4132349		
Temps de vidange en mn :	1421	Temps de vidange en h :	23.68		

 $[\]ensuremath{^*}$: Calcul résultant d'une formule incluant de coefficient de Montana b





AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Je soussigné, Philippe MARINI,

Agissant en qualité de Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne,

En cours d'acquisition d'un terrain situé sis « La Terre d'Aiguisy » sur le parc d'activités du Bois de Plaisance à Venette, cadastré ZB n°0002,

Compte tenu du projet d'acquisition d'une partie de ce terrain pour une superficie d'environ 179 310 m², par la société STOKOMANI ou toute autre structure s'y substituant,

Autorise la société STOKOMANI ou toute autre structure s'y substituant, à déposer toute demande de permis de construire et d'autorisations environnementales en vue de réaliser un bâtiment à usage de stockage, en partie mécanisé d'une surface bâtie d'environ 75 000 m², auprès des administrations compétentes, dès lors que l'ARC sera propriétaire du bien.

Cette autorisation n'implique pas de transfert de propriété au profit du pétitionnaire, ni d'engagement sur la vente du foncier correspondant, cet engagement résultant de la seule signature de l'acte authentique de cession, qui sera régularisé dans les meilleurs délais.

à COMPIEGNE, le 25 juin 2018

Le Président

Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise